

LA MALADIE DE HUNTINGTON ET INFRACTIONS CRIMINELLES

Parfois, les personnes atteintes de la maladie de Huntington (MH) se retrouvent en conflit avec la loi. Les policiers qui répondent à une situation impliquant une personne MH ne sont pas toujours au courant des symptômes et des comportements associés à cette maladie. En tant que soignant ou que membre de la famille de la personne en question, vous devriez expliquer son comportement. Voici certains arguments qui vous aideront dans cette démarche.

Qu'est-ce que la maladie de Huntington?

La maladie de Huntington est un trouble génétique neurodégénératif, qui affecte près d'une personne sur 7 000 au Canada. La MH est causée par une mutation génétique qui entraîne l'élimination progressive de cellules cérébrales spécifiques, ce qui conduit à des difficultés de mouvement, ainsi qu'à des problèmes émotionnels et cognitifs. Habituellement, les symptômes apparaissent entre 35 et 55 ans et s'aggravent avec le temps. Bien qu'il n'y ait toujours pas de remède, les médicaments actuels de la MH contribuent à mieux en gérer les symptômes.

Symptômes de la MH et interactions avec les forces de l'ordre

Souvent, les symptômes de la MH se manifestent plus intensément dans des situations stressantes et peuvent être mal interprétés par les forces de l'ordre. La combinaison des problèmes ci-après peut augmenter le risque de mauvaise interprétation ou de conflit dans des situations de crise.



Mouvements: Les mouvements incontrôlés sont souvent le premier signe perceptible de la MH. Ces symptômes peuvent toutefois être pris pour de l'ébriété ou de la toxicomanie.



Émotions: Le manque général de sensibilisation et de compréhension à l'égard des maladies émotionnelles et mentales peut mener à la criminalisation des comportements induits par la maladie. Souvent les premiers répondants aux situations d'urgence, les policiers peuvent ne pas saisir immédiatement que les réactions émotionnelles sont intensifiées, et rendues plus compliquées, par la MH.



Pensées: Les symptômes cognitifs peuvent entraver l'autorégulation, ce qui mènerait à des conflits involontaires avec les autorités.

Mesures à adopter préalablement à une potentielle urgence

- Envisagez de garder sur vous une carte décrivant les symptômes de la MH ainsi qu'un numéro à appeler en cas d'urgence.
- Portez un bracelet/collier médical vous identifiant comme personne atteinte de la maladie de Huntington.
- Activez la fonction de localisation sur les téléphones intelligents et autres appareils.
- Gardez sur vous une photo récente à montrer aux policiers, avec les détails suivants au verso : taille, poids, couleur des cheveux et celle des yeux.

CONSEILS POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION AVEC LES FORCES DE L'ORDRE EN TEMPS DE CRISE

Personnes disparues

- Appelez les forces de l'ordre aussitôt que possible lorsqu'une personne MH est introuvable, et précisez qu'il s'agit d'un « adulte vulnérable » ou « à risque ».
- Utilisez les réseaux sociaux pour faire appel à l'aide de la communauté dans la recherche de la personne disparue.
- Utilisez votre appareil intelligent pour la localiser.

Interrogatoire de la police

- Expliquez les symptômes de la MH et décrivez les moyens de désamorcer la situation.
- Gardez votre calme! La personne MH serait confuse et suivrait votre exemple : si vous êtes contrarié ou impatient, elle le sera également.
- À titre de membre de la famille ou de soignant, vous êtes le mieux placé pour calmer la personne MH. Utilisez vos stratégies personnelles pour garder la personne calme.
- Une fois qu'ils sont appelés à intervenir, les policiers seraient tenus d'agir ou de déposer un rapport. Vous devez toujours coopérer avec les procédures pour accélérer le processus.

Arrestation et transport

- Demandez le nom du policier ainsi que l'adresse où la personne MH sera amenée.
- Rendez-vous rapidement au poste de police accompagné d'un ami ou d'un membre de la famille pour du soutien, s'il y a lieu.
- Encouragez la personne MH à attendre l'arrivée de l'avocat avant de répondre aux questions, et à suivre les conseils de ce dernier.
- Si vous avez une procuration ou connaissez l'existence d'une procuration, communiquez avec un avocat et avec les forces de l'ordre.

Détention ou incarcération

- Fournissez une liste des médicaments et assurez-vous que la personne MH sera soumise à une évaluation médicale à son arrivée.
- Prenez des notes détaillées durant les discussions avec les agents, y compris leur nom, et la date et l'heure de la discussion.
- Défendez les besoins de la personne MH, dont la détention protégée et les appels médicaux.
- Fournissez aux membres du personnel médical et social des prisons les ressources de la SHC afin qu'ils puissent répondre aux besoins physiques et émotionnels de la MH.
- Assurez-vous que l'équipe médicale de la personne MH et ses ressources communautaires sont au courant de l'incarcération.

Trousse des ressources éducatives de la SHC destinée aux forces de l'ordre

Pour du soutien lors des situations difficiles que les personnes atteintes de la MH peuvent vivre durant une interaction avec la police, sollicitez l'aide du directeur du Centre des ressources de la SHC dans votre région. La SHC a prévu une trousse de ressources éducatives destinée à sensibiliser les forces policières aux besoins spécifiques des personnes MH. Cette trousse de ressources éducatives comprend des affiches, des infographies, des fiches de renseignements et des médias numériques qui peuvent être personnalisés en vue de présentations, en personne ou virtuelles, à diverses parties prenantes partout au pays.

Conclusion

Les personnes atteintes de la MH vivent des difficultés particulières lorsqu'elles sont confrontées au système judiciaire, en raison de la nature neurodégénérative de la maladie. Une approche multidisciplinaire, qui rassemble les spécialistes de la MH, les professionnels du droit et les groupes de défense, est essentielle pour les soutenir. Vous n'êtes pas seul!

RESSOURCES

Si vous désirez recevoir du soutien individuel ou en groupe de la Société Huntington du Canada, veuillez remplir la fiche bilingue suivante: contactme.cloud/form/huntingtonsociety.

Communiquez avec la directrice ou le directeur du Centre des ressources du Programme des services aux familles de la SHC dans votre région pour obtenir un soutien et de l'éducation: www.hdsupport.ca

Les fiches d'information destinées aux familles et aux amis peuvent être consultées, imprimées et téléchargées ici www.hdfactsheets.ca

Les professionnels des soins de la santé et les aidants qui désirent plus de détails sur les soins offerts aux personnes atteintes de la MH trouveront les guides pertinents suivants (en anglais) sur www.hdresources.ca

Nos remerciements à la HDSA (hdsa.org) pour son aide dans la rédaction de la présente fiche de renseignements